

ACTUALITES DU GROUPE D'ACTION FINANCIERE



GROUPE D'ACTION FINANCIERE (GAFI/FATF)

PRÉSENTATION DU GAFI



Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par le G7 et rattaché administrativement à l'OCDE. Son mandat s'étend à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Lors de la réunion ministérielle d'avril 2019, le GAFI s'est donné un nouveau mandat de durée indéterminée. Depuis l'admission de l'Arabie saoudite en juin 2019, le GAFI compte 39 membres (37 États et deux organisations régionales, à savoir la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe). Plus de vingt organisations et pays sont membres observateurs (dont l'ONU, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'OCDE et l'Indonésie). À travers les neuf organismes régionaux analogues qui lui sont associés, le GAFI réunit un réseau mondial assurant une couverture mondiale de ses standards.

La plénière du GAFI siège trois fois par an. En 2019, elle poursuit son 4^e cycle d'évaluations mutuelles (p. 1). L'agenda comprend en outre les thèmes des Fintech/Regtech, notamment les actifs virtuels, de la transparence du bénéficiaire effectif (p. 3) et du financement de la prolifération des armes de destruction massive (p. 4).

THÈMES ACTUELS DU GROUPE D'ACTION FINANCIERE

ÉVALUATIONS MUTUELLES DU 4^e CYCLE

Le GAFI a élaboré 40 recommandations qui constituent les normes internationales, applicables sur le plan mondial, pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massives. Adoptées en 1990, ces recommandations ont été révisées en 1996, 2001, 2003 et 2012 afin d'assurer leur pertinence. Le 4^e cycle d'évaluation, en cours, a pour objectif d'évaluer les standards révisés de 2012. Les évaluations se basent sur une méthodologie commune adoptée en 2013 qui vise, dans le cadre d'un processus d'examen par les pairs, à évaluer l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que le degré de conformité technique des pays au regard des 40 recommandations. À ce jour, 77 pays ont été évalués sur le plan mondial au cours de ce cycle. Les pays évalués font l'objet d'un suivi régulier. Ce dernier vise à s'assurer que les pays continuent à progresser dans la mise en œuvre efficace des normes internationales. En février et juin 2019, le GAFI a adopté les





évaluations de la Chine, de la Finlande, de la Grèce et de Hong Kong ainsi que les rapports de suivi de l'Italie, de la Norvège et de l'Islande. Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble des résultats des pays évalués à ce jour: <http://www.fatf-FATF.org/media/fatf/documents/4th-Round-Ratings.pdf>.

La Suisse s'implique dans la revue critique des évaluations mutuelles. Ce processus est subdivisé en plusieurs étapes permettant d'en influencer les résultats. Dans ce contexte, la Suisse s'engage pour l'intégrité des marchés financiers, l'égalité de traitement de tous les membres et le respect de règles du jeu équitables, tout en préservant la compétitivité de la place financière suisse. Pour assurer le bon fonctionnement du processus d'évaluation par les pairs, la Suisse a également l'obligation de mettre à disposition un certain nombre d'experts pour les évaluations.

FINTECH/REGTECH



Le GAFI entreprend différents travaux dans le domaine des technologies financières et des technologies de gestion de la conformité réglementaire (Fintech/Regtech). Il soutient en principe les innovations financières qui répondent aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme telles qu'elles sont définies dans ses recommandations.

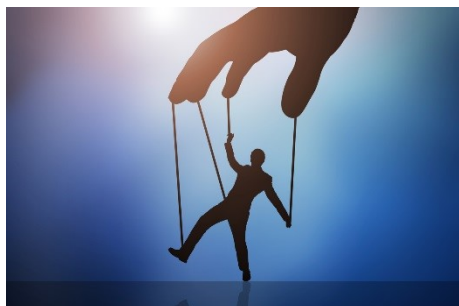
Le GAFI élabore des lignes directrices concernant les identités numériques et leur utilisation. Par ailleurs, il a adapté le standard actuel concernant les nouvelles technologies de façon que celui-ci s'applique également aux prestataires de services en rapport avec les actifs virtuels, les *virtual asset service providers* (VASP). Ceux-ci doivent se conformer aux recommandations pertinentes du GAFI. Relèvent de la définition des VASP et tombent par conséquent sous le coup du standard (1) les changeurs qui offrent de la monnaie fiduciaire contre de la monnaie virtuelle et inversement, (2) les prestataires assurant le transfert de monnaies virtuelles, (3) les prestataires assurant la conservation et/ou la gestion de monnaies virtuelles ou d'instruments permettant le contrôle de monnaies virtuelles (parmi lesquels on trouve les *custodian wallet providers*) et (4) les participants et les fournisseurs de services financiers en lien avec l'émetteur et/ou le vendeur de monnaies virtuelles.



Des lignes directrices correspondantes ont également été élaborées à ce sujet. Elles ont pour but d'aider les autorités et les acteurs du secteur privé à mettre en œuvre le standard applicable aux VASP. La mise en œuvre du nouveau standard par les pays et les VASP sera surveillée par le GAFI et réexaminée au milieu de l'année 2020 à la lumière des changements rapides de l'environnement.

La Suisse a apporté un soutien sans réserve aux travaux du GAFI et s'est notamment engagée pour que les *initial coin offerings* (ICO) figurent également dans les lignes directrices¹. Les ICO permettent aux entreprises, aux particuliers ou aux communautés d'intérêts de lever des fonds pour leur activité ou leur projet.

TRANSPARENCE DE L'AYANT DROIT ÉCONOMIQUE



S'agissant de l'ayant droit économique, le GAFI travaille depuis octobre 2016 dans quatre domaines: 1) la compréhension des défis, 2) les évaluations et leur suivi, 3) l'amélioration de l'application des standards internationaux et 4) l'amélioration du cadre institutionnel. La question de la transparence du bénéficiaire effectif reste en bonne place sur l'agenda international. Le rapport conjoint du GAFI et du Groupe Egmont «Report on Concealment of Beneficial Ownership»², publié en juillet 2018, souligne le faible niveau de mise en œuvre des standards internationaux dans ce domaine sur le plan mondial et la nécessité de fournir aux pays des conseils pratiques pour assurer que les informations sur le bénéficiaire effectif de personnes morales et de constructions juridiques (telles que les trusts) soient disponibles auprès des autorités compétentes sans obstacles. Un projet de «meilleures pratiques» est dès lors en cours d'élaboration et devrait être adopté et publié par le GAFI en octobre 2019. En outre, un projet fixant les lignes directrices de l'approche fondée sur les risques pour les professions juridiques, les comptables et les sociétés fiduciaires a été élaboré en collaboration avec le secteur privé et publié en juin 2019³.

La Suisse s'engage pour l'application efficace par tous les pays des standards existants dans le domaine de la transparence du bénéficiaire effectif, ainsi que pour une valorisation de sa propre approche réglementaire.

FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION

La présidence américaine 2018-2019 du GAFI a mis une priorité sur le renforcement des mesures contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. La plénière de juin 2019 a approuvé la proposition de poursuivre les travaux sur trois thèmes:

¹ <http://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/guidance-rba-virtual-assets.html>

² <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/FATF-Egmont-Concealment-beneficial-ownership.pdf>

³ [http://www.fatf-gafi.org/documents/riskbasedapproach/documents/rba-legal-professionals.html?hf=10&b=0&s=desc\(fatf_releasedate\)](http://www.fatf-gafi.org/documents/riskbasedapproach/documents/rba-legal-professionals.html?hf=10&b=0&s=desc(fatf_releasedate))





- a) Développement du standard du GAFI en matière d'analyse nationale des risques pour assurer que les pays doivent évaluer leur risque de financement de la prolifération, de manière similaire à ce qui est fait pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- b) Examen de l'application de l'approche fondée sur les risques par les intermédiaires financiers en matière de financement de la prolifération.
- c) Intégration dans le standard du GAFI des meilleures pratiques existantes relatives à la coordination des autorités nationales concernées par la lutte contre le financement de la prolifération.

Ces développements visent à affiner le standard existant et s'ajoutent aux lignes directrices contenues dans la *FATF Guidance on Counter Proliferation Financing* de février 2018⁴.

ÉVÉNEMENTS



- La prochaine plénière du GAFI aura lieu de 13 au 18 octobre à Paris.
- La rencontre annuelle des experts en typologie a eu lieu du 24 au 27 mars à Tel Aviv.

CONTACT

Riccardo Sansonetti, docteur en droit, section Intégrité des marchés financiers, Secrétariat d'État aux questions financières internationales, tél. 058 46 26207, riccardo.sansonetti@sif.admin.ch. Le présent bulletin d'information sur le GAFI paraît une ou deux fois par an en allemand et en français. Une fois publié, il est disponible sous <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz---FATF.html>.

⁴ <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Guidance-Countering-Proliferation-Financing.pdf>

